



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES  
DE L'ÉTAT  
EN CÔTE-D'OR

2017



# INDEX

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
<b>1 - SÉCURITÉ</b> .....	4
Exercices de sécurité : s'entraîner régulièrement pour être prêts le jour J .....	4
Sécurité routière : deux opérations d'alternative à la contravention .....	5
Lutter contre la radicalisation .....	5
Un référent fraude est désormais installé au sein des préfectures .....	6
<b>2 - RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES</b> ....	7
L'accompagnement par l'État des communautés de communes : focus sur la GEMAPI .....	7
L'État s'est engagé massivement et à des niveaux historiques afin de soutenir l'investissement local en Côte-d'Or et la mise en œuvre des contrats de ruralité .....	8
Les différentes dotations versées aux collectivités locales en 2017 .....	9
<b>3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b> .....	10
L'action de l'État en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le milieu professionnel : l'exemple du secteur de la propreté.....	10
L'intégration, l'emploi et le logement des jeunes réfugiés de moins de 25 ans .....	11
Les chiffres 2017 de l'emploi en Côte-d'Or .....	12
<b>4 - COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</b> ...	13
Citoyens, exprimez-vous ! La participation citoyenne dans le contrat de ville Dijon-Métropole .....	13
Prévenir les expulsions locatives : garantir les droits des propriétaires et accompagner les locataires .....	14
Étrangers mineurs non accompagnés : s'insérer et devenir majeur sans rupture .....	16
Droit des femmes et à l'égalité : plus de 20 projets mettant en synergie des acteurs / atrices du territoire .....	17
Le service civique en Côte d'Or, un tremplin vers l'emploi .....	18
<b>5 - ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</b> .....	19
Un travail partenarial pour préserver la ressource en eau sur le bassin de l'Ouche .....	19
Faire face, ENSEMBLE : une démarche d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté .....	20
Lutte contre la tuberculose bovine : des résultats encourageants en 2017 .....	21
<b>6 - ÉDUCATION ET CULTURE</b> .....	22
Dédoubler les cours préparatoires en réseau d'éducation prioritaire .....	22
La valorisation du patrimoine particulièrement riche de la Côte-d'Or .....	23
Quand l'archéologie préventive sert l'Histoire .....	24
Priorité à l'accès à la culture pour tous et au développement de l'éducation artistique et culturelle .....	25
<b>7 - SANTÉ ET PRÉVENTION</b> .....	27
Les résultats des contrôles d'hygiène alimentaire publiés et visibles par tous .....	27
Méningite : une campagne de vaccination exceptionnelle à l'Université de Bourgogne .....	29
Maisons de santé : une offre qui se développe .....	29
L'action de l'État pour la qualité de l'air .....	30
<b>8 - FINANCES PUBLIQUES</b> .....	31
L'intervention financière de l'État dans le département en 2016 .....	31
<b>9 - MODERNISATION DE L'ÉTAT</b> .....	32
L'agence nationale pour l'habitat (ANAH) se modernise : des démarches simplifiées et un service 100 % dématérialisé .....	32
Les nouvelles modalités d'accueil des usagers pour la délivrance des titres : des démarches en quelques clics .....	33
La communication de l'État plus présente sur les réseaux sociaux .....	34
<b>NOTES</b> .....	35

# ÉDITORIAL



Alors que depuis plus de deux années, les services de l'État continuent d'être fortement mobilisés pour garantir la sécurité de nos concitoyens, j'ai souhaité que ce rapport d'activité mette également l'accent sur les actions menées en faveur de la cohésion sociale. Inclure et rassembler tous les Côte-d'Oriens, ainsi pourrait-on donc résumer le travail que nous avons mené au cours de l'année qui s'est achevée. Afin de réussir cette revitalisation du « vivre-ensemble », l'État a su travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Inclure c'est faire en sorte que les territoires ruraux soient parfaitement bénéficiaires des investissements au service de leur développement. Ainsi les nouveaux contrats de ruralité élaborés et signés en 2017 permettent de couvrir la totalité du département et donnent un cadre et des moyens financiers pour la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'État et les collectivités. Les ouvertures de maisons de santé, les arrivées de nouveaux praticiens dans les secteurs de Montbard, Beaune et Pouilly-en-Auxois ou encore la résorption de la fracture numérique, grâce à la mise en œuvre progressive des plans France Très Haut Débit et France

Mobile, sont autant d'exemples de l'engagement de l'État en faveur de la qualité de vie dans les territoires ruraux.

L'État a également pris sa part de responsabilité dans l'accueil et l'intégration des réfugiés. Une collaboration inédite en France avec le conseil départemental a permis la création d'une structure accompagnant les jeunes mineurs de l'ASE devenus majeurs afin de les aider à construire un projet de vie dans leur nouveau pays. Sous mon impulsion, la Côte-d'Or s'est aussi engagée dans deux expérimentations prometteuses de l'opération HOPE en faveur de l'accès au logement et à l'emploi des jeunes réfugiés de moins de 25 ans.

Enfin, la cohésion sociale se vit au quotidien. C'est la raison pour laquelle la Côte-d'Or s'est activement impliquée dans la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » souhaitée par le Président de la République. Nous mènerons à bien, avec les collectivités concernées, les consultations des conseils citoyens, des bailleurs, des associations afin de construire une stratégie de revitalisation de la mixité sociale qui soit concertée, ambitieuse et efficace.

À travers ce rapport, vous pourrez découvrir toutes les autres facettes de l'engagement de l'État au service de ce département. Cette lecture vous offrira une vision d'ensemble des actions menées en 2017 et qui se poursuivront en 2018.

Soyez assuré que tous les agents de l'Etat sont mobilisés à mes côtés au service des Côte-d'Oriens.

Christiane BARRET  
*Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté*  
*Préfète de la Côte-d'Or*



# 1 SÉCURITÉ

## EXERCICES DE SÉCURITÉ : S'ENTRAÎNER RÉGULIÈREMENT POUR ÊTRE PRÊTS LE JOUR J

*Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, l'entraînement est devenu une obligation permanente qui s'impose à tous, fonctionnaires civils ou militaires, industriels, opérateurs publics et privés, élus, médias ou simples citoyens.*

*Ils constituent une phase essentielle pour tester la pertinence des plans, des procédures et évaluer le fonctionnement des équipes face aux crises.*

Quatre exercices ont été organisés en 2017 dans le département : un accident sous le tunnel de la LINO, une explosion à l'usine chimique Titanobel (Pontailler sur Saône - Vonges), un incendie dans la nouvelle clinique de Valmy (Dijon) et un exercice d'ampleur qui a fait l'objet d'une préparation particulière : un attentat terroriste grandeur nature dans la salle de spectacle du Zénith à Dijon.

Organisé le 21 novembre 2017, ce dernier exercice était basé sur le scénario de l'intrusion de terroristes armés dans la salle, et poursuivait trois objectifs :

- tester les structures de commandement, la réactivité et l'organisation collective des services,
- apprécier l'action des services de secours et des forces de l'ordre,
- appliquer le plan « tuerie de masse - acte de terrorisme ».



Mobilisant plus de 500 intervenants, policiers, pompiers, forces d'intervention spéciale, militaires, personnels du SAMU et 50 figurants victimes, cet exercice a permis de tester les temps de réaction face à l'urgence, les modalités d'intervention sur le terrain des forces de sécurité face à des hommes munis d'armes de guerre, la sécurisation du terrain et la prise en charge des blessés.

Cet exercice a également permis de tester pour la première fois en Côte-d'Or, dans une situation d'intervention multi-services, le dispositif de dénombrement des victimes « Sinus ».

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DEUX OPÉRATIONS D'ALTERNATIVE À LA CONTRAVENTION

*Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2017 et avec l'accord du procureur de la république près du Tribunal de Grande Instance de Dijon, la préfecture de Côte-d'Or avec l'appui de la gendarmerie nationale et la police nationale a mené deux actions de sensibilisation et d'information auprès des contrevenants au cours des mois de juin et septembre.*

Deux alternatives étaient proposées aux usagers responsables de petites infractions :

- soit le paiement de la contravention et le retrait de points prévus,
- soit la participation à des ateliers aux fins de sensibilisation sur les risques encourus par l'infraction qu'ils venaient de commettre et le classement sans suite de celle-ci.

Ces ateliers ont eu lieu le 10 juillet et le 19 octobre 2017 au centre d'examen du permis de conduire de Longvic et consistaient en un parcours pédagogique proposé aux contrevenants sur une demi-journée.

Chaque contrevenant a pu participer aux sept ateliers proposés permettant d'aborder un large panorama des dangers relatifs à la conduite.



Le bilan est positif pour les 144 contrevenants sensibilisés à la sécurité routière au cours de ces deux journées.

## LUTTER CONTRE LA RADICALISATION

*La menace terroriste a nécessité la mobilisation des forces de sécurité intérieure dans le cadre du plan Vigipirate, du démantèlement des filières terroristes et de la lutte contre la radicalisation.*

Mieux vaut prévenir que guérir, c'est de ce constat qu'est partie la Préfecture de la Côte-d'Or pour s'engager fortement dans la prévention de la radicalisation. Cette priorité passe par une évaluation et, le cas échéant, un suivi par les services de renseignements des personnes signalées. Cette politique se dirige surtout vers les jeunes qui sont particulièrement sensibles aux phénomènes de radicalisation et constituent donc un public à protéger. L'accompagnement de leurs proches est également essentiel et constitue un pilier de la politique publique mise en œuvre.

Afin d'accroître son efficacité en disposant d'expertises diverses, cette dernière mobilise un réseau très large de partenaires et peut notamment compter sur l'appui d'une psychologue clinicienne experte, mise à disposition par le centre hospitalier La Chartreuse. L'objectif est de proposer une réponse au cas par cas avec un parcours personnalisé de réinsertion pour les personnes dont la radicalisation a été détectée.

Capitalisant sur l'expertise de la psychologue-clinicienne, la préfecture a créé en partenariat avec l'Agence régionale de santé un centre de ressources en matière de prévention de la radicalisation à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté : son rôle est d'accompagner la structuration d'un réseau d'experts et de déployer des formations à l'attention de la société civile, des élus, des entreprises ou des administrations.



## UN RÉFÉRENT FRAUDE EST DÉSORMAIS INSTALLÉ AU SEIN DES PRÉFECTURES

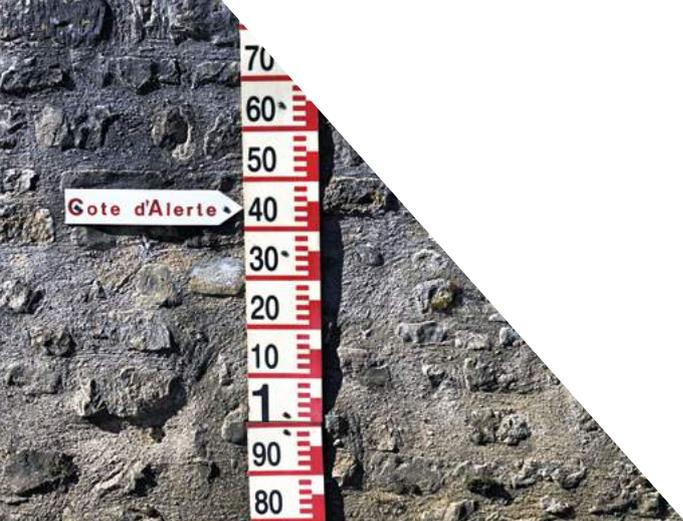
Depuis 2017, un référent fraude départemental est installé dans chaque préfecture. Il est en charge de l'élaboration d'un plan de lutte contre l'ensemble du phénomène de fraude documentaire. De nouveaux contrôles ont ainsi été mis en place dans le processus de délivrance et ceux déjà existants ont été renforcés. L'action du référent est d'autant plus efficace qu'elle s'inscrit dans une stratégie nationale impulsée par le Ministère de l'intérieur ce qui permet au référent de disposer d'un réseau national et local.

Les premiers résultats sont mesurables et particulièrement encourageants : tous services confondus, 260 demandes d'authentification ont été traitées et il a été procédé à 110 saisines du procureur de la République. Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, le taux de fraude détecté en Côte-d'Or était de 1,59 ‰ pour une cible nationale fixée à 0,50 ‰.



## TÉMOIGNAGE DE LA PSYCHOLOGUE CLINICIENNE ATTACHÉE À LA CELLULE DE PRÉVENTION :

« Ma fonction est d'aider les proches et la personne concernée à comprendre le processus de radicalisation qui est survenu dans leur vie. Puis, il s'agit d'évaluer comment la situation pourrait évoluer vers la violence. Ainsi, il est possible de concevoir une trajectoire de prévention et d'accompagnement de la personne pour la reconstruction de ses liens familiaux, amicaux, sociaux, son insertion scolaire ou professionnelle, ses accès aux soins somatiques et psychiques. Par ce travail, une place est donnée aux proches pour leur proposer de contribuer à cette prise en charge. En équipe avec la chargée de mission, une identification des ressources d'aide permet l'organisation d'un réseau d'acteurs. Ceux-ci mobilisent alors leurs compétences individuelles et collectives pour déployer dans la durée un projet de protection et de suivi personnalisé. Ma fonction est alors de les accompagner pour leur permettre de travailler en cohérence et créativité. J'assure alors formation et transfert de bonnes pratiques vers de nouveaux professionnels engagés.



## 2 RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉTAT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : FOCUS SUR LA GEMAPI

*Dans le cadre d'une profonde transformation de l'intercommunalité en Côte-d'Or, tant dans l'organisation administrative que dans le champ des compétences, l'État a pris ses responsabilités en assumant d'une part sa mission de contrôle de légalité des actes et d'autre part son rôle de conseil. Les services préfectoraux se sont ainsi tenus à la disposition des collectivités tout au long de l'année 2017 et ont reçu 44 511 actes en 2017 au titre du contrôle de légalité.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le département de la Côte-d'Or est passé de 29 à 19 EPCI à fiscalité propre : une communauté urbaine devenue métropole le 25 avril 2017, une communauté d'agglomération, et 17 communautés de communes.

La montée en puissance de l'intercommunalité en France, traduite notamment par le transfert de compétences des communes vers les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre, s'accompagne d'une forte hausse des sollicitations de la préfecture de la part des élus.



Outre les compétences obligatoires induites par la loi NOTRe telles que les zones d'activité économique (ZAE) qui suscitent de nombreuses questions, les EPCI à fiscalité propre doivent appréhender les prises de nouvelles compétences telles que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ou l'eau et l'assainissement en 2020.

La mission de conseil est une mission majeure de la préfecture de la Côte-d'Or et de l'État en général : elle permet de réduire d'une part le nombre d'irrégularités constatées dans les actes établis par les collectivités mais aussi de soutenir et d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets. Les procédures de marchés publics, le fonctionnement des assemblées municipales et intercommunales, le régime indemnitaire (RIFSEEP) ou encore les transferts de compétences et impacts de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) ont été en 2017 les thématiques récurrentes de demande de conseil de la part des collectivités locales.

## S'AGISSANT DE LA GEMAPI...

...les enjeux sont cruciaux et parfois nouveaux, tant en termes de gouvernance, qu'en termes techniques ou fiscaux. L'État a ainsi pour rôle de soutenir les élus de toutes les structures concernées par cette compétence majeure pour les populations de façon à ce qu'ils puissent assumer la GEMAPI avec cohérence et efficacité. Cette expérience est inédite, de l'aménagement des bassins, à l'entretien et aménagement des cours d'eau en passant par la défense contre les inondations ou encore la protection et la restauration des sites hydrauliques et des écosystèmes aquatiques. L'exercice de la compétence GEMAPI est multiple sur tout le territoire et nécessite une articulation très fine entre les différentes structures présentes que sont les EPCI à fiscalité propre, les communes, les syndicats intercommunaux de gestion des cours d'eau... La collaboration des acteurs a été la clé de la réussite.

## L'ÉTAT S'EST ENGAGÉ MASSIVEMENT ET À DES NIVEAUX HISTORIQUES AFIN DE SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL EN CÔTE-D'OR ET LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE RURALITÉ

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), doté de 3,913 M€, a permis, en 2017, de soutenir 36 projets d'investissement et d'amélioration des infrastructures en Côte-d'Or. 23 projets ont été soutenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 13 au titre de du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Ce dernier permet notamment le financement des projets portés dans le cadre des contrats de ruralité. Au total, ces subventions ont permis l'aboutissement de projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien de l'État et qui représentent plus de 15 M€ d'investissements participant d'autant au développement économique.

### Les travaux suivants ont ainsi pu être menés à leur terme :

- la sécurisation et l'aménagement du pôle pédagogique de l'orangerie du parc Buffon à Montbard ;
- la restructuration d'un centre socioculturel à Mirebeau-sur-Bèze ;
- la création et la réhabilitation de locaux scolaires à Longchamp ;
- la réhabilitation de l'hôtel de ville à Selongey.

L'État s'est également engagé auprès du milieu rural avec les crédits de la DETR qui ont été portés à un niveau historiquement haut de 12,209 M, soit près de 30 % d'augmentation. Ces financements ont bénéficié à plus de 260 projets en 2017 et ont ainsi appuyé un total de 40 M€ de travaux.

*Soutien financier*

## LES DIFFÉRENTES DOTATIONS VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2017

En 2017, les collectivités locales du département de la Côte-d'Or ont perçu, au titre de la Dotation Générale de Fonctionnement (D.G.F) 400 000 000 €, répartis comme suit :

DGF Communes	70 938 863,00 €
DGF EPCI	34 457 684,00 €
DGF Département	70 595 849,00 €
DGF de la Région	223 381 141,00 €

Par ailleurs, les collectivités ont également bénéficié du fonds de compensation pour la TVA qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Ce fonds s'élève à 50 998 414 € euros en 2017 (communes, EPCI, département et région).





# 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

## L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL : L'EXEMPLE DU SECTEUR DE LA PROPRETÉ

*Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes s'expliquent pour partie par l'importance du travail à temps partiel dans des secteurs d'activité fortement féminisés tels que celui de la propreté.*

*Dans ce secteur d'activité en particulier, souvent à la demande des donneurs d'ordre, les interventions s'effectuent très fréquemment sur des plages horaires restreintes, tôt le matin ou tard le soir, ce qui génère inévitablement du temps partiel.*

Les services de l'État (Unité départementale de la DIRECCTE, SGAR et direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité) se sont engagés aux côtés notamment de Dijon Métropole et du Conseil départemental dans une action portée par CREATIV, anciennement Maison de l'Emploi du bassin dijonnais, afin de promouvoir le travail en journée et en continu dans la Propreté. Le travail en journée et/ou en continu permet une organisation du travail favorisant une meilleure articulation vie professionnelle/vie personnelle et une augmentation du temps de travail, une attractivité renforcée pour ce secteur d'activité et la possibilité pour les salariés d'utiliser les transports en commun.



## FOCUS SUR ...

### 5 JUILLET 2017 : LANCEMENT OFFICIEL DE LA DÉMARCHE SUR LE TERRITOIRE

La mobilisation des différents acteurs s'est illustrée lors d'une grande manifestation rassemblant une centaine d'acteurs parmi lesquels de nombreux donneurs d'ordres et entreprises de propreté, le 5 juillet 2017 à Dijon. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les nombreux intérêts du travail en journée.



## L'INTÉGRATION, L'EMPLOI ET LE LOGEMENT DES JEUNES RÉFUGIÉS DE MOINS DE 25 ANS

*Département fortement concerné par l'arrivée de nombreux jeunes migrants obtenant le statut de réfugiés mais ne disposant pas des qualifications nécessaires pour arriver à s'intégrer à la société par l'emploi et le logement, la Côte-d'Or a joué un rôle de précurseur et de département pilote dans l'amélioration de l'accompagnement de ce public particulièrement vulnérable.*

Les jeunes bénéficiaires de la protection internationale sont généralement sans ressources en raison de leur âge ne leur permettant pas de disposer du RSA, ont un niveau de français très faible et des qualifications académiques ou professionnelles ne leur permettant pas une intégration rapide et durable. Souvent hébergés en structures d'accueil pour demandeurs d'asile ou en hébergement d'urgence, ils constituent une population très fragile qui a besoin d'un accompagnement adapté. La Côte-d'Or a participé à deux expérimentations particulièrement prometteuses ayant pour objectif d'amener ces jeunes vers l'emploi, le logement et la maîtrise complète du français, trois éléments clés pour l'intégration.

La première expérience consiste à leur offrir une formation et leur permettre de construire un projet personnel et professionnel en les intégrant au dispositif de la Garantie Jeunes. Depuis septembre, 10 réfugiés sont rentrés dans le projet avec comme objectif de faire des stages et de suivre des formations pour,

à terme, accéder à un emploi. Une formation socio-linguistique, financée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, est ajoutée à l'accompagnement déjà renforcé de la Garantie jeunes. Cette formation d'une durée de 24 semaines comporte des cours de français, une initiation à l'informatique et au code de la route et une aide à la construction d'un projet professionnel.

Le dispositif HOPE, mis en place par le Ministère de l'Intérieur et coordonné par la DRDJSCS en lien avec l'AFPA et les partenaires sociaux, permet aussi à des jeunes de moins de 25 ans d'obtenir 4 mois de formation linguistique et professionnelle et 4 mois de contrat de professionnalisation dans une entreprise partenaire. Ce dispositif est le fruit d'une collaboration entre administrations mais surtout avec le secteur privé qui prend en charge plus de 75 % de la charge financière. 45 réfugiés sont ainsi en formation à Chevigny-Saint-Sauveur.

### QU'EST-CE QUE LA GARANTIE JEUNES ?

C'est un dispositif, généralisé en janvier 2017, pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail. Il offre la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

Il est destiné aux jeunes pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA.

## QU'EST-CE QUE LA GARANTIE JEUNES ? (SUITE)

Certains jeunes ne remplissant pas ces critères, mais en risque de rupture sociale, peuvent prétendre à la garantie :

- les étudiants en formation, en emploi ou en service civique dont la situation comporte un risque de rupture ;
- les jeunes âgés de 16 à 18 ans pour lesquels la Garantie jeunes constitue un apport important et adapté au parcours vers l'autonomie professionnelle ;
- les jeunes dont le niveau de ressources dépasse le plafond fixé par la réglementation, lorsque leur situation le justifie.

## UN JEUNE ÉRYTHRÉEN TÉMOIGNE DE SON ENTRÉE EN GARANTIE JEUNES



Je m'appelle Salih OMAR YASSIN, je viens d'Erythrée.

Je suis arrivé à Pouilly-en-Auxois en 2015. J'ai été orienté sur la Garantie Jeunes de Dijon en 2017. Je participe aux cours de français. Je me suis fait des amis, je parle d'emploi et j'ai découvert de nombreux services comme Divia ou le Centre Provisoire d'Hébergement de Quétigny où je suis logé. Après mes stages et mes rendez-vous avec les conseillers de la Mission Locale mon projet professionnel a évolué car je souhaite devenir peintre en bâtiment. Je suis en collectif Garantie Jeunes depuis le 26 février 2018 afin de travailler comme peintre.



## LES CHIFFRES 2017 DE L'EMPLOI EN CÔTE-D'OR

Indicateurs	Nombre	Évolution sur 1 an
Taux de chômage	7.9%	- 0.4 point
Nombre de DE (demandeurs d'emploi)	23 660	- 1.6%
Jeunes demandeurs d'emploi (16 à – de 25 ans)	3 330	- 8.5%
Seniors (50 ans et +) demandeurs d'emploi	6 260	+ 1.6% ↗
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an et plus	46.6%	+ 0.9 point ↗
Évolution de l'emploi salarié y compris intérim	2 210	+ 1.5% ↗
Activité partielle (nombre d'heures autorisées)	769 261	- 16.4%
Nombre des contrats d'apprentissage	2 598	+12.9% ↗
Nombre de contrats aidés mobilisé CAE	1 526	-26.5%
Nombre de jeunes en garantie jeune	473	+24.8% ↗



# 4 COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

## CITOYENS, EXPRIMEZ-VOUS ! LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CONTRAT DE VILLE DIJON-MÉTROPOLE

*Le conseil citoyen, créé par la loi de 2014 sur la ville, est un espace participatif composé d'un collège « habitants » et d'un collège « associations et acteurs locaux » (bailleurs, commerçants, écoles ...).*

Il en existe un dans chacun des cinq quartiers « politique de la ville » de Dijon-Métropole : le Bief du Moulin à Longvic, le Belvédère à Talant, le Mail à Chenôve et les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon.

### Les objectifs des conseils citoyens sont de :

- favoriser l'expression et la participation des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- permettre la co-construction, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville ;
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes, proposer des actions sur le quartier.



La Préfecture de Côte-d'Or avait tenu en 2016 à faire se rencontrer les différents conseils afin de créer des synergies, de provoquer le débat et permettre les échanges de bonnes pratiques. Ainsi une rencontre des membres des conseils citoyens des cinq quartiers a été organisée lors d'une journée « Rentrée citoyenne », par les services de l'État, le 8 octobre 2016, au siège de Dijon-Métropole.

Cette journée particulièrement riche en échanges a permis de faire émerger des demandes et des besoins communs à l'ensemble des conseillers citoyens et, pour y répondre, un cycle de qualification a été proposé en 2017 aux conseillers. Huit sessions se sont tenues tout au long de l'année permettant ainsi aux participants de renforcer leur pouvoir d'agir.

Cette action de l'État en Côte-d'Or s'est révélée être précurseur et en parfaite adéquation avec la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, souhaitée par le Président de la République, qui se traduit dans les territoires par des phases de consultation avec les acteurs essentiels de la politique de la ville : conseils citoyens, collectivités, bailleur, associations etc... pour co-construire avec les habitants la stratégie et les actions de la politique de la ville.

## PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES : GARANTIR LES DROITS DES PROPRIÉTAIRES ET ACCOMPAGNER LES LOCATAIRES



La fin de la trêve hivernale est souvent l'occasion de faire un focus sur la reprise des expulsions locatives, mais c'est toute l'année que les services de la Direction départementale déléguée de la cohésion sociale (DDCS), en partenariat étroit avec le Conseil départemental, travaillent à lutter contre l'exclusion tout en garantissant les droits des bailleurs. Ce travail est organisé de concert avec tous les partenaires, notamment la CAF et les bailleurs, au sein de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).

## Un principe commun d'action : anticiper !

Impayés de loyers et de charges, défaut d'assurance habitation, troubles de voisinage et/ou d'occupation du logement sont les principaux motifs susceptibles de conduire à l'expulsion d'un locataire, les impayés étant clairement majoritaires.

Depuis mars 2016, le gouvernement a initié un plan interministériel de prévention des expulsions afin de lutter contre la précarité et l'exclusion engendrées par la spirale « expulsion du logement-hébergement d'urgence ou rue ».

Il s'agit de mieux repérer, évaluer et traiter les difficultés dès les premiers signes d'impayés et également de mieux informer les locataires et les bailleurs de leurs droits et des accompagnements possibles.

Bien souvent, les locataires, victimes d'un accident de la vie (chômage, problème de santé, séparation...) se retrouvent dans une situation financière temporairement difficile et ne savent pas vers qui se tourner. De même, les propriétaires, fragilisés par les impayés, se sentent isolés et n'ont pas forcément le réflexe de se faire conseiller avant que la situation ne devienne intenable.

**Du début à la fin de la procédure (réquisition de la force publique), les équipes travaillent dans un objectif de prévention afin de diminuer le coût social et financier pour les ménages de bonne foi et les bailleurs.**

Dès les premiers impayés de loyer, les huissiers de justice communiquent les commandements de payer à la DDCS qui prend immédiatement contact avec les locataires, les propriétaires, la CAF, la Banque de France et les services sociaux pour évaluer la situation et réfléchir ensemble à la préconisation la plus adaptée pour toutes les parties concernées.

Suivant les besoins, il peut s'agir de travailler sur le budget et la reprise des paiements, de mettre en place un accompagnement social dans le logement, de travailler à un relogement mieux adapté aux ressources et aux besoins du ménage ou une orientation sur prise en charge en hébergement d'insertion.

L'un des leviers de cette approche constructive est de mieux informer les travailleurs sociaux et l'ensemble des intervenants aux procédures d'expulsions, de surendettement ou de sécurisation des paiements. La DDCS est intervenue à de nombreuses reprises dans cet objectif.

Elle est également au plus près des bénéficiaires en assurant au côté de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) une permanence sociojuridique hebdomadaire.

**En 2017, la DDCS a reçu et instruit les procédures de plus de 1 000 commandements de payer et assignations (parcs privé et public) par an. Grâce à ce travail partenarial, seuls 340 recours de la force publique ont été requis pour 156 mises en exécution effectives...**

Fruit de ce travail collectif de prévention et de proximité auprès des locataires et des bailleurs, les recours à la force publique sont en nette diminution. Au-delà du travail systématique d'instruction, plus de 450 situations ont été examinées dans différentes commissions partenariales pour aboutir à une issue « positive » (maintien, mutation ou réorientation...).



## ÉTRANGERS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : S'INSÉRER ET DEVENIR MAJEUR SANS RUPTURE

*Le sujet des jeunes étrangers et des mineurs non-accompagnés est un des nombreux domaines dans lesquels la collaboration entre l'État et le Conseil départemental est absolument essentielle. La Côte-d'Or a su mettre en place cette collaboration de façon rapide et efficace, ce qui a permis l'émergence de solutions innovantes.*

L'augmentation du flux de migrants se déclarant comme étant des MNA en Côte-d'Or est extrêmement forte depuis 2015 : + 90 % en 2016 puis + 102 % en 2017 soit une multiplication par 4 en 2 ans. 414 personnes affirmant être des MNA sont ainsi arrivées l'an dernier, un quart seulement a effectivement été reconnu comme mineurs.

Comme le prévoit la Loi, le Conseil départemental a pour mission d'assurer la protection de l'enfance. Il accueille les jeunes dont la minorité a été établie grâce à la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) jusqu'à leur majorité.

Pour éviter que ces jeunes particulièrement vulnérables engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, durant leur passage à l'ASE, ne subissent une rupture de parcours à leur majorité, l'État et le Conseil départemental ont mis en place une solution unique en France.

La DDCS a ainsi confié à l'ACODEGE la gestion d'une vingtaine de places dédiées à l'accompagnement de ces jeunes pendant cette période de « transition » essentielle et déterminante pour leur avenir. Cette association est d'autant plus à même d'accomplir cette mission qu'elle assure déjà l'accueil de jeunes en difficultés au CHRS Herriot. L'objectif est de les amener vers un maximum d'autonomie, les conforter dans leur insertion professionnelle et sociale et les faire accéder, si besoin et dès que possible, aux dispositifs de prise en charge de droit commun.

Tout est mis en œuvre collectivement pour que ces jeunes, lorsque leur situation administrative le permet, puissent s'intégrer dans la société et construire un avenir solidement ancré grâce à l'accompagnement continu et coordonné de tous les acteurs départementaux.



## DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ : PLUS DE 20 PROJETS METTANT EN SYNERGIE DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

*Parmi ces 20 projets menés en 2017 et s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, deux méritent particulièrement d'être soulignés.*

### SENSIBILISER LES JEUNES À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

**« Quand l'improvisation théâtrale se met au service de l'égalité filles-garçons ! »**

478 collégiens et collégiennes et 380 lycéens et lycéennes ont été sensibilisés dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat de l'académie de Dijon et le Collectif Droits des Trois comédiens de la Lisa 21. Ils ont construit et joué en direct une succession de saynètes sur les thèmes de l'égalité et du sexisme à partir des propositions des jeunes. L'utilisation du théâtre permet une approche ludique et contribue ainsi à la prévention des attitudes ou des paroles sexistes chez les jeunes.



### FAVORISER ET DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ : CONJUGUEZ L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ « J'ENTREPRENDS, IL OU ELLE ENTREPREND ! »

40 % minimum de femmes parmi les personnes créatrices ou repreneuses d'entreprises ! C'est l'objectif que s'est fixée la DRDFE qui a créé le programme « les entrepreneuses » qui porte des actions telles que des journées de conférences-débats, de formation et de forum. L'association « K'elles énergies » créée en 2009 par Laurence Berthoud-Lafarge est un partenaire de ce dispositif. Le 8 mars 2017, ce réseau de femmes a ouvert une boutique éphémère à Dijon pour valoriser celles qui ont osé se lancer et permettre à celles qui souhaitent créer leur activité de pouvoir échanger. Afin d'encourager l'esprit d'entreprendre, des entrepreneuses du réseau « K'elles énergies » participent au réseau 100 000 entrepreneurs. Accompagnées par la DRDFE et le Rectorat de Dijon, elles sont par exemple allées à la rencontre des lycéens et lycéennes de Châtillon pour échanger sur leurs parcours et faire partager leur expérience, les échecs comme les réussites, pour que les jeunes, filles ou garçons, s'autorisent à entreprendre.



## LE SERVICE CIVIQUE EN CÔTE-D'OR, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI



Sept ans après sa création, le service civique est toujours aussi bien perçu par les jeunes Côte- d'Oriens. Avec chaque année une montée en puissance régulière du dispositif, ce sont, depuis 2010, 3 000 jeunes qui en ont bénéficié, ce qui représente environ 30 % des volontaires de la région Bourgogne-Franche-Comté. **En 2017, 800 jeunes se sont engagés dans le service civique en Côte-d'Or, soit presque deux fois plus qu'en 2015.**

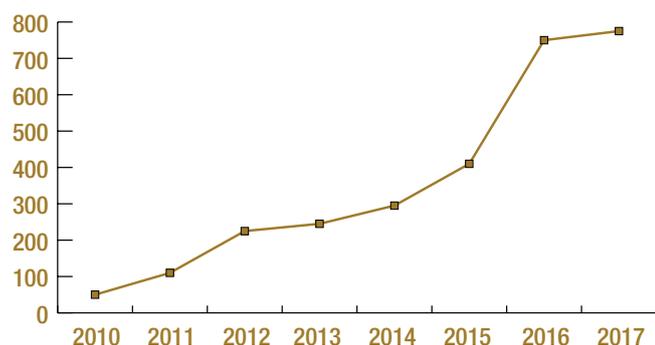
Cette expérience, qui peut se poursuivre de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne en Côte-d'Or), représente souvent un premier pas vers le marché du travail avec une véritable plus-value dans la recherche d'emploi. Elle concerne tous les jeunes (60 % sont des femmes) de 16 à 25 ans.

Ils sont, pour un tiers d'entre eux, étudiants, demandeurs d'emploi (38 %), sans activité (22 %) ou même pour quelques-uns salariés et souhaitent s'engager sur le terrain pour se rendre utile dans des domaines aussi variés que le sport (61 %), la culture (12 %), le domaine social, les loisirs éducatifs, le secteur de la formation ou encore la défense de nos intérêts.

Une enquête de satisfaction conduite à l'issue de leur mission a montré que près de 9 volontaires sur 10 ont le sentiment d'avoir été utiles et le recommanderaient à leur entourage.

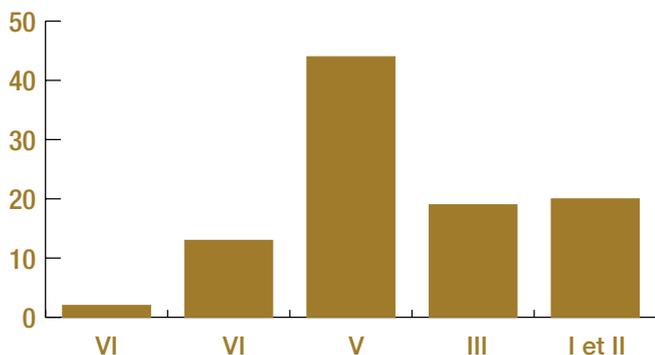
Le dispositif prévoit qu'un tuteur formé puisse garantir la qualité de l'accueil du jeune volontaire. L'État a prévu pour cela d'étendre la formation des tuteurs sur l'ensemble du territoire national. Ces formations gratuites recueillent un franc succès en Côte-d'Or avec la participation régulière de 20 à 24 tuteurs à chacune des sessions organisées.

Nombre de volontaires en Service civique en Côte-d'Or



La grande majorité de ces volontaires a quitté le système scolaire avec un niveau de formation inférieur ou équivalent au bac.

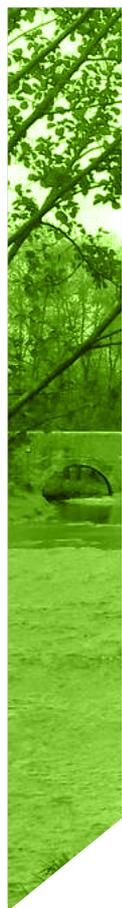
Niveau scolaire des volontaires en Côte-d'Or (en %)



En 2017, 5 M€ ont été mobilisés par l'État en Côte-d'Or soit 18 M€ depuis 2010, à la fois pour indemniser les jeunes, assurer leur protection sociale et former les tuteurs. Ces crédits importants sont à la mesure de l'impact très positif de ce dispositif conduisant vers l'emploi et pour le mieux vivre ensemble dans notre département.



# 5 ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES



## UN TRAVAIL PARTENARIAL POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE L'OUCHE

*L'été 2017 a été marqué par une sécheresse sévère et prolongée. Par son positionnement en tête de trois grands bassins hydrographiques, notre département s'avère particulièrement sensible à ces étiages.*

Ces déficits chroniques de la ressource en eau constatés notamment sur les bassins de l'Ouche, de la Tille ou de la Vouge, se traduisent par l'identification de « zones de répartition des eaux » sur notre territoire. Un tel dispositif impose une action locale en deux temps : il s'agit tout d'abord d'identifier les volumes prélevables sans porter atteinte aux milieux aquatiques ; il convient ensuite d'examiner, avec l'ensemble des usagers (collectivités, industriels, profession agricole...), la répartition envisageable.

Sur le bassin de l'Ouche, des incompatibilités potentielles entre plusieurs projets et les ressources en eau mobilisables ont ainsi été constatées dès 2016. Les services de l'État (DDT, DREAL) ont, en lien avec le syndicat de bassin de l'Ouche, approfondi la réflexion avec les collectivités concernées. Les synergies développées et la mobilisation de ressources de substitution, hors secteur en déficit, ont permis de dégager une solution conciliant préservation des milieux aquatiques en période de sécheresse et satisfaction des besoins exprimés par les usagers. La nouvelle répartition a été approuvée en novembre 2017 par la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Ouche.

## FAIRE FACE, ENSEMBLE : UNE DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ

*Depuis janvier 2017, en réponse aux crises traversées par le monde agricole, la direction départementale des territoires, le conseil départemental, la chambre d'agriculture, la mutualité sociale agricole, et deux cabinets d'experts comptables, CER France et AUCAP Terravea, se sont associés pour former « Faire face, ENSEMBLE », un comité destiné à proposer une réponse commune aux exploitations agricoles en difficulté.*

Le comité se réunit chaque mois pour examiner les dossiers des agriculteurs qui en font la demande.

Ce dispositif vise à offrir une vision neutre et impartiale sur le fonctionnement de l'exploitation, prenant en compte tous les paramètres pour évaluer la situation, dans le plus grand respect de la confidentialité des données. Suite au comité, un référent est désigné pour formuler un retour à l'exploitant et lui proposer un plan d'action personnalisé qui comprend un audit, un suivi technique, un tutorat rapproché, une table ronde des créanciers, un appui à la sollicitation des mesures de crise et/ou sociales, un accompagnement à la reconversion... « Faire face, ENSEMBLE » ne se substitue pas aux décisions de l'exploitant qui reste libre d'accepter ou non les propositions qui lui sont faites.

38 dossiers ont été examinés en 2017, dont 12 exploitations mixtes de cultures et d'élevage et 12 exploitations en élevage pur. Le nombre de dossiers reçus augmente de mois en mois, symbole de la confiance que peuvent avoir les agriculteurs dans ce dispositif.



## LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS EN 2017

**Un nombre de foyers en forte baisse grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière.**

La lutte contre la tuberculose, initiée après le commencement de l'épidémie au début des années 2000, constitue toujours un enjeu majeur en Côte-d'Or car il s'agit d'un danger sanitaire de 1ère catégorie, d'une part parce que cette maladie est transmissible à l'Homme, d'autre part parce que son impact économique est important pour l'élevage.

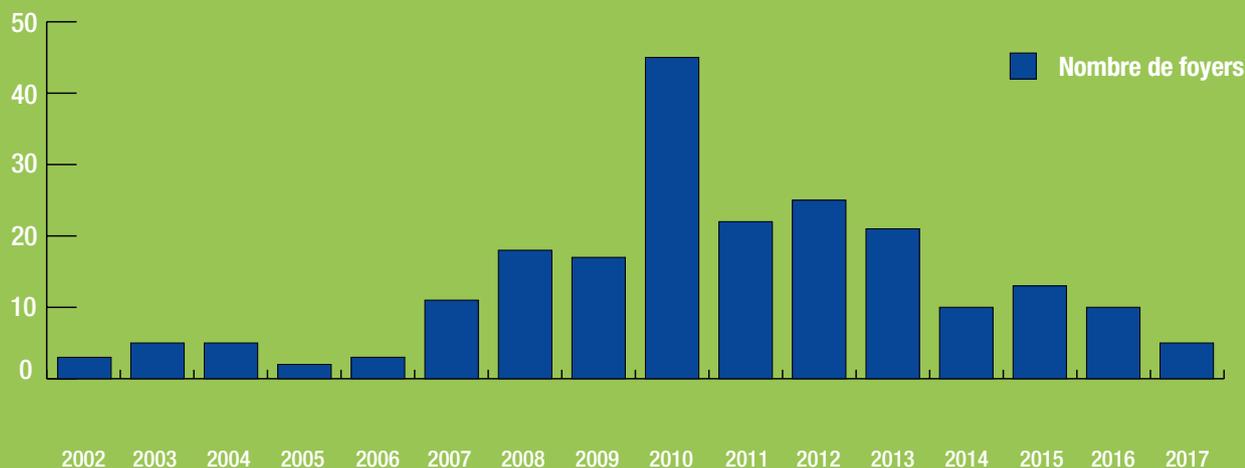
La DDPP, les acteurs de la filière, les vétérinaires et la chambre d'agriculture sont engagés dans une véritable stratégie coordonnée pour endiguer définitivement ce risque. Cela passe par la diffusion de bonnes pratiques et la promotion et l'accompagnement des mesures de biosécurité dans les élevages.



Au cours de la campagne 2016-2017, de nombreuses actions de dépistage ont été menées, elles ont concerné 1285 cheptels. Seuls 5 nouveaux foyers ont été détectés contre 10 en 2016. Le plan de lutte renforcée mis en place en 2009 révèle ainsi une efficacité manifeste sur le moyen terme.

Ce plan d'action et la sensibilisation aux mesures de biosécurité ont vocation à lutter contre l'ensemble des agents infectieux et l'État s'engage massivement avec le financement de visites sanitaires obligatoires dans les élevages de bovins.

### ÉVOLUTION DES CAS DE TUBERCULOSE BOVINE EN CÔTE-D'OR DEPUIS 2002





# 6 ÉDUCATION ET CULTURE

## DÉDOUBLER LES COURS PRÉPARATOIRES (CP) EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)

*Conformément aux engagements pris par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, le dédoublement des classes de CP pour atteindre 100 % de réussite à ce niveau scolaire a été appliqué dès la rentrée de septembre 2017, dans les secteurs REP+.*

Cette mesure concerne 128 élèves qui sont maintenant dans des classes dont l'effectif moyen est de 10. Afin de ne pas pénaliser les niveaux supérieurs, 7 postes ont été ouverts pour l'année 2017-18.

Si les recherches récentes confirment l'effet positif de la réduction de la taille des classes, celui-ci étant d'ailleurs encore plus important pour les élèves les plus fragiles, cette seule mesure ne suffit pas à améliorer les résultats des élèves. Les enseignants doivent adapter leurs pratiques pédagogiques. Par conséquent, en Côte-d'Or, il a été décidé par les services compétents d'attribuer les classes de CP dédoublés à des enseignants volontaires ayant un profil adapté pour ce type de poste, d'élaborer un plan de formation spécifique pour accompagner les équipes d'école et de prendre appui sur la recherche en sciences de l'éducation afin de renforcer les effets positifs du dédoublement.



## LA VALORISATION DU PATRIMOINE PARTICULIÈREMENT RICHE DE LA CÔTE-D'OR

La Côte-d'Or jouit d'un patrimoine particulièrement riche, élément majeur de son attractivité touristique, il se doit donc d'être protégé.

On dénombre pas moins de

**10 016** SITES ARCHÉOLOGIQUES,

**21** MUSÉES DE FRANCE,

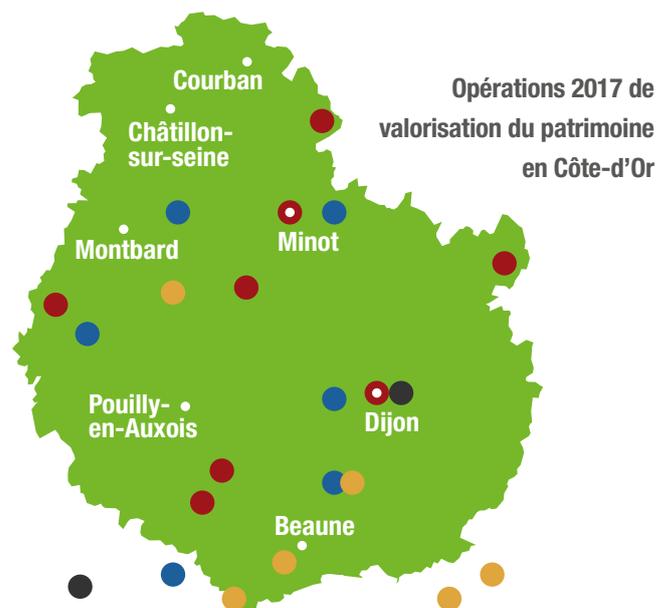
**322** COMMUNES ayant un monument historique,

**832** MONUMENTS HISTORIQUES, bientôt

**22** SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES et

**2** SITES UNESCO avec Fontenay et les Climats de Bourgogne.

Les services de la Direction régionale des affaires culturelles jouent donc un rôle majeur dans la préservation du patrimoine et dans l'attractivité du territoire en mettant en place une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine. En 2017, la DRAC a pris des mesures de protection notamment par l'inscription du Château d'Aloxe-Corton et classement de l'apothicairerie de l'hôpital de Nuits-Saint-Georges.



Opérations 2017 de valorisation du patrimoine en Côte-d'Or

### LÉGENDE

- MH État (cathédrale)
- Immeubles classés non-état
- Immeubles inscrits non-état
- Objets mobiliers classés et inscrits non-état

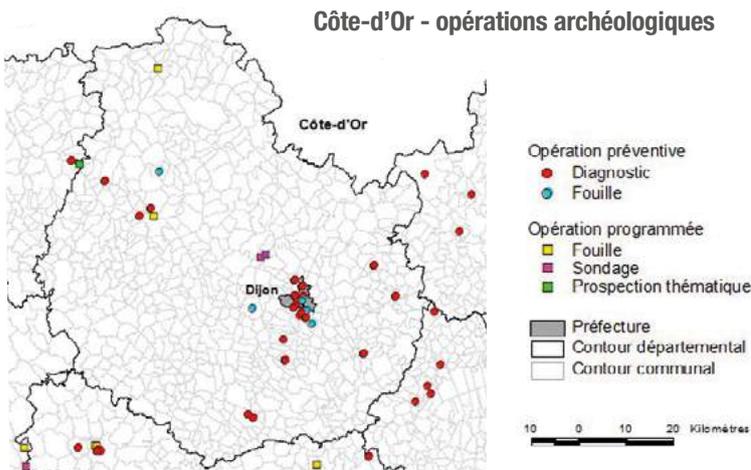
Les actions de la DRAC portent également sur le suivi des chantiers de restauration, par exemple celui de la courtine nord du rempart de Semur-en-Auxois, la modernisation du Musée des Beaux-Arts de Dijon qui est l'exemple emblématique de ces dernières années avec 8 M€ de financements de l'État soit 32 % du montant total.



## QUAND L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SERT L'HISTOIRE...

La protection du patrimoine archéologique, en vue de sa transmission, passe par la mise en place, par la DRAC et la commission territoriale pour la recherche archéologique, d'une véritable stratégie.

Celle-ci apporte des financements à hauteur de près d'1 M€ à la recherche scientifique et archéologique notamment sur des sites prestigieux comme celui de Vix, mais elle permet aussi la concertation et la prévention afin de réduire les atteintes au patrimoine. La concertation permet la mise en place d'alertes en amont de l'émergence des projets, par le signalement des sites connus et l'insertion de zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) dans les documents de gestion de l'urbanisme. La concertation avec les porteurs de projets permet à ceux-ci de faire une demande de diagnostic anticipé et la mise en place de mesures appropriées réduisant l'impact des projets sur le patrimoine en cas de risque.



## FOCUS SUR ...

### DES ENSEIGNEMENTS À TIRER DU SITE DU MUSÉE DE BEAUX-ARTS DE DIJON

En matière d'archéologie, le Musée des Beaux-Arts de Dijon a livré de nombreux renseignements, tant sur l'origine du château des ducs de Bourgogne dans son ensemble que sur la Tour de Bar. Les informations archéologiques ont également porté sur les aménagements contemporains de la Tour de Bar lors de l'emprisonnement de René d'Anjou.

Enfin les apports scientifiques ont été extrêmement riches sur les origines antiques de la ville de Dijon.



*Photo prise lors des fouilles archéologiques du site du Palais des Ducs de Bourgogne et de la Tour de Bar.*

## PRIORITÉ À L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

*Le Gouvernement a défini l'Education Artistique et Culturelle comme priorité forte avec l'objectif, pour chaque enfant, de bénéficier durant sa scolarité d'un parcours d'éducation artistique et culturel comportant les trois dimensions de l'EAC (l'acquisition des connaissances / la pratique artistique / la rencontre avec les œuvres et les artistes).*

En 2017, la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté a ainsi investi 970 000 euros en faveur de 91 actions sur le département de la Côte-d'Or permettant de toucher près de 4 800 élèves.

### UN EXEMPLE : LE CONTRAT-TERRITOIRE-LECTURE

Signé entre la DRAC, le Grand Dijon (devenu depuis Dijon Métropole) et l'académie, ce contrat territoire-lecture (CTL) permet d'expérimenter pour la première fois à grande échelle et dans une logique de mutualisation sur l'ensemble des quartiers « Politique de la ville » de la métropole dijonnaise des actions nouvelles, fortes et communes en matière de lecture publique. En 2017, l'œuvre de l'illustratrice Nathalie Novi constitue le fil rouge de ces actions qui fédèrent enseignants et bibliothécaires autour de la lecture.

Chacune des communes concernées pilote déjà, sur son propre territoire, une politique culturelle de qualité, reconnue et fortement ancrée. Ce CTL vise à leur donner les moyens de conduire une stratégie commune répondant à cet enjeu majeur : faire de la culture et plus particulièrement de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale, un levier essentiel pour la cohésion sociale, en particulier dans les quartiers.



## LE CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PETR VAL-DE-SAÔNE-VINGEANNE

Signé le 15 septembre 2017, le Contrat local d'éducation artistique et culturelle du PETR Val-de-Saône-Vingeanne conclu entre l'État, le PETR et les communautés de communes d'Auxonne-Pontallier-Val-de-Saône et Mirebellois-Fontenois concerne 67 communes comptabilisant 36 182 habitants.

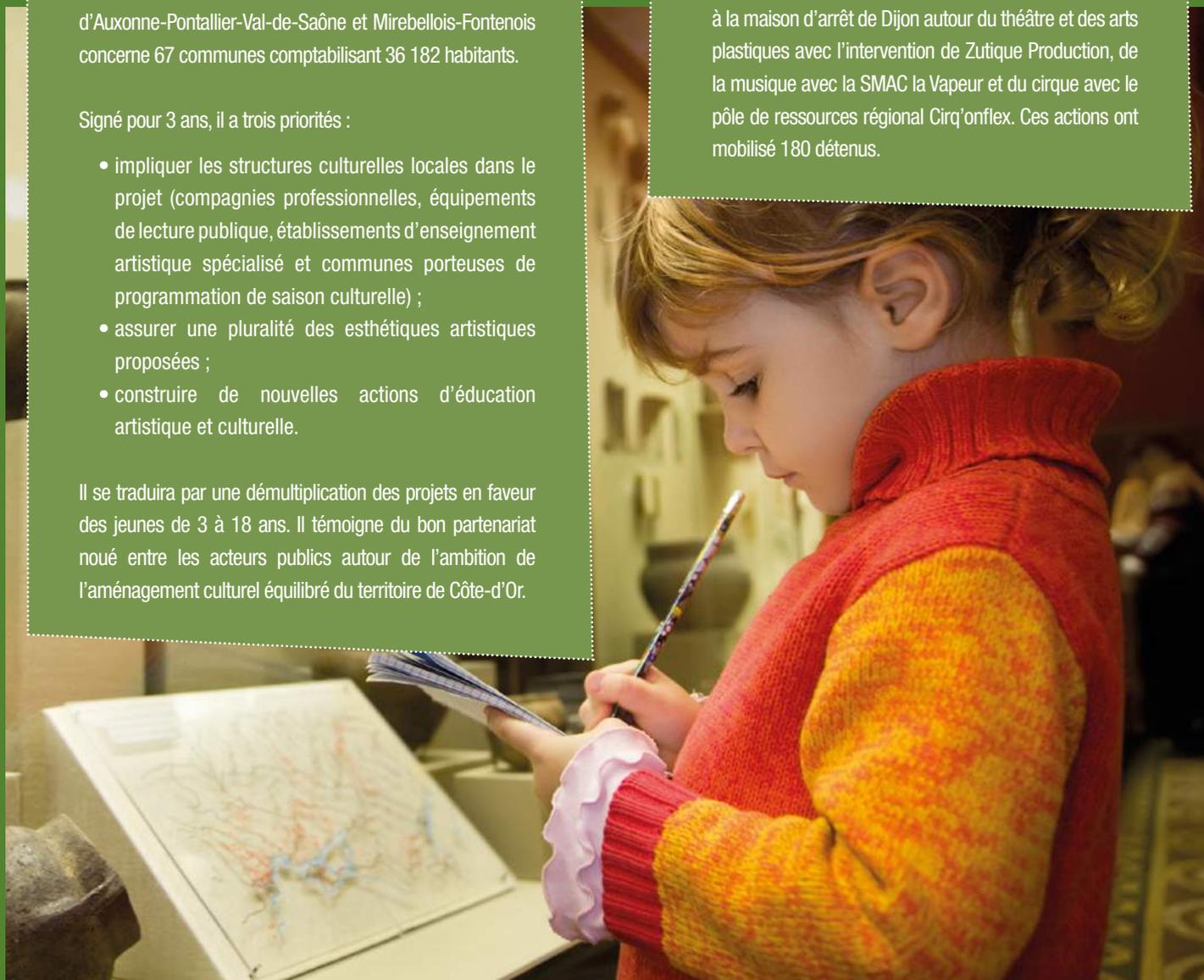
Signé pour 3 ans, il a trois priorités :

- impliquer les structures culturelles locales dans le projet (compagnies professionnelles, équipements de lecture publique, établissements d'enseignement artistique spécialisé et communes porteuses de programmation de saison culturelle) ;
- assurer une pluralité des esthétiques artistiques proposées ;
- construire de nouvelles actions d'éducation artistique et culturelle.

Il se traduira par une démultiplication des projets en faveur des jeunes de 3 à 18 ans. Il témoigne du bon partenariat noué entre les acteurs publics autour de l'ambition de l'aménagement culturel équilibré du territoire de Côte-d'Or.

## LORSQUE CULTURE ET JUSTICE SE MÊLENT À LA MAISON D'ARRÊT DE DIJON

En 2017, dans le cadre du partenariat DRAC-Direction interrégionale des services pénitentiaires et Protection judiciaire de la Jeunesse, quatre projets ont été soutenus à la maison d'arrêt de Dijon autour du théâtre et des arts plastiques avec l'intervention de Zutique Production, de la musique avec la SMAC la Vapeur et du cirque avec le pôle de ressources régional Cirq'onflex. Ces actions ont mobilisé 180 détenus.





# 7 SANTÉ ET PRÉVENTION

## LES RÉSULTATS DES CONTRÔLES D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE PUBLIÉS ET VISIBLES PAR TOUS

*Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les résultats des contrôles d'hygiène alimentaire effectués par les inspecteurs de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Côte-d'Or (DDPP) dans les établissements du secteur de l'alimentation (restaurants, cantines, commerces alimentaires, abattoirs...) sont publiés sur le site internet [www.alim-confiance.gouv.fr](http://www.alim-confiance.gouv.fr).*

Ce dispositif résulte d'un engagement du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation inscrit dans la loi d'Avenir du 13 octobre 2014 pour une plus grande transparence de l'action de l'État.

Il s'agit de rendre public le résultat des contrôles officiels de sécurité sanitaire des aliments pour permettre aux consommateurs de connaître le niveau d'hygiène des établissements de production de transformation ou de vente de produits alimentaires.



Les résultats sont rendus publics sur le site [www.alim-confiance.gouv.fr](http://www.alim-confiance.gouv.fr) et par une affichette sur la devanture de l'établissement contrôlé. Les résultats restent visibles pendant un an après la date de réalisation du contrôle. Avec le nom et l'adresse de l'établissement, figure le niveau d'hygiène :

- **très satisfaisant** pour les établissements qui ne présentent pas de manquement
- **satisfaisant** pour les établissements présentant quelques anomalies mineures ;

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS EN 2017

**991** CONTRÔLES DONT 96 SITES WEB  
concernant les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, les règles de sécurité des produits, les règles d'information et de loyauté dans les commerces et les services et les règles de sécurité et de loyauté chez les producteurs et importateurs.

Les suites données au contrôles:

**22** PROCÉDURES PÉNALES ENGAGÉES ;

**10** PROCÉDURES  
d'amendes administratives ;

**486** PRÉLÈVEMENTS  
pour analyse de conformité.

- **à améliorer** en cas de mesures correctives à prendre sous des délais contraints
- **à corriger** de manière urgente, résultat qui entraîne une fermeture administrative ou la suspension de l'agrément sanitaire.

236 inspections réalisées par les agents de la DDPP depuis le mois d'avril 2017. Les établissements sont pour 58 % très satisfaisants, 33 % satisfaisants, 8 % à améliorer et on relève une fermeture administrative. Une très large majorité des établissements contrôlés ressort donc sans anomalie majeure en Côte-d'Or.

Activité de soutien aux entreprises :

**1100** ATTESTATIONS  
D'EXPORTATION délivrées ;

**524** CERTIFICATS SANITAIRES  
pour les animaux vivants ;  
**160** CERTIFICATS D'EXPORTATION  
pour les produits de consommation.

Activité d'information des consommateurs :

**550** RÉCLAMATIONS TRAITÉES :  
courriels, courriers, téléphone,  
visite dans les locaux ;

**4** JOURS  
de délais de réponse en moyenne.

## MÉNINGITE : UNE CAMPAGNE DE VACCINATION EXCEPTIONNELLE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



**Sur décision de la Direction Générale de la Santé et de l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, une campagne de vaccination exceptionnelle a été mise en œuvre à l'Université de Bourgogne en janvier 2017, après trois cas d'infections invasives à méningocoque (W) survenus en deux mois chez des étudiants, deux d'entre eux étant décédés.**

Tout épisode épidémique d'infection invasive à méningocoque de sérotype W devant être considéré avec attention, les services de l'État en Côte-d'Or ont pris la mesure de la situation et à l'issue de cinq semaines mobilisant de nombreux partenaires, près de 13 200 personnes ont bénéficié de cette vaccination. Plus de 40 % des étudiants de l'Université de Bourgogne et 35 % du personnel ont été vaccinés. Les étudiants appartenant au premier cercle des victimes ont bénéficié d'une couverture vaccinale de près de 60 %.

Par ailleurs, plus de 1 600 vaccins ont été vendus en janvier 2017 dans les officines de la région contre une moyenne de 30 par mois en 2016. L'ARS et ses renforts de la réserve sanitaire ont traité 1 000 appels au numéro vert d'information mis spécialement en place.

## MAISONS DE SANTÉ : UNE OFFRE QUI SE DÉVELOPPE

**Le développement des Maisons de santé pluri-professionnelles constitue un des axes du plan d'accès aux soins présenté fin 2017 par la Ministre chargée de la santé. La Côte-d'Or est particulièrement dynamique dans la mise en place de ces structures.**

L'objectif initial est d'apporter une réponse aux problématiques de démographie médicale en valorisant l'exercice coordonné, plébiscité par les jeunes professionnels et en allant de plus en plus vers une prise en charge pluridisciplinaire, plus efficace, s'appuyant sur la coordination des soins et le développement d'actions de santé publique ou de télémédecine.

Une maison de santé a ouvert en juin 2017 à Pouilly-en-Auxois portant à 6 le nombre de ce type de structures dans le département. Plusieurs projets de santé ont été validés par l'ARS notamment à Semur-en-Auxois, Fleurey-sur-Ouche et Somberron. Leur ouverture devrait intervenir en 2019.



Les services de l'État ont, en 2017, engagé des réflexions autour de projets à Auxonne et Saint-Seine-l'Abbaye.

La lutte contre la désertification médicale, problématique prise très au sérieux dans un département rural comme le nôtre passe aussi par son attractivité vis-à-vis des jeunes professionnels. Ainsi en 2017 se sont installés un médecin généraliste à Pouilly-en-Auxois, un médecin généraliste et un ophtalmologiste à Montbard ainsi qu'un ophtalmologiste à Beaune.

# L'ACTION DE L'ÉTAT POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

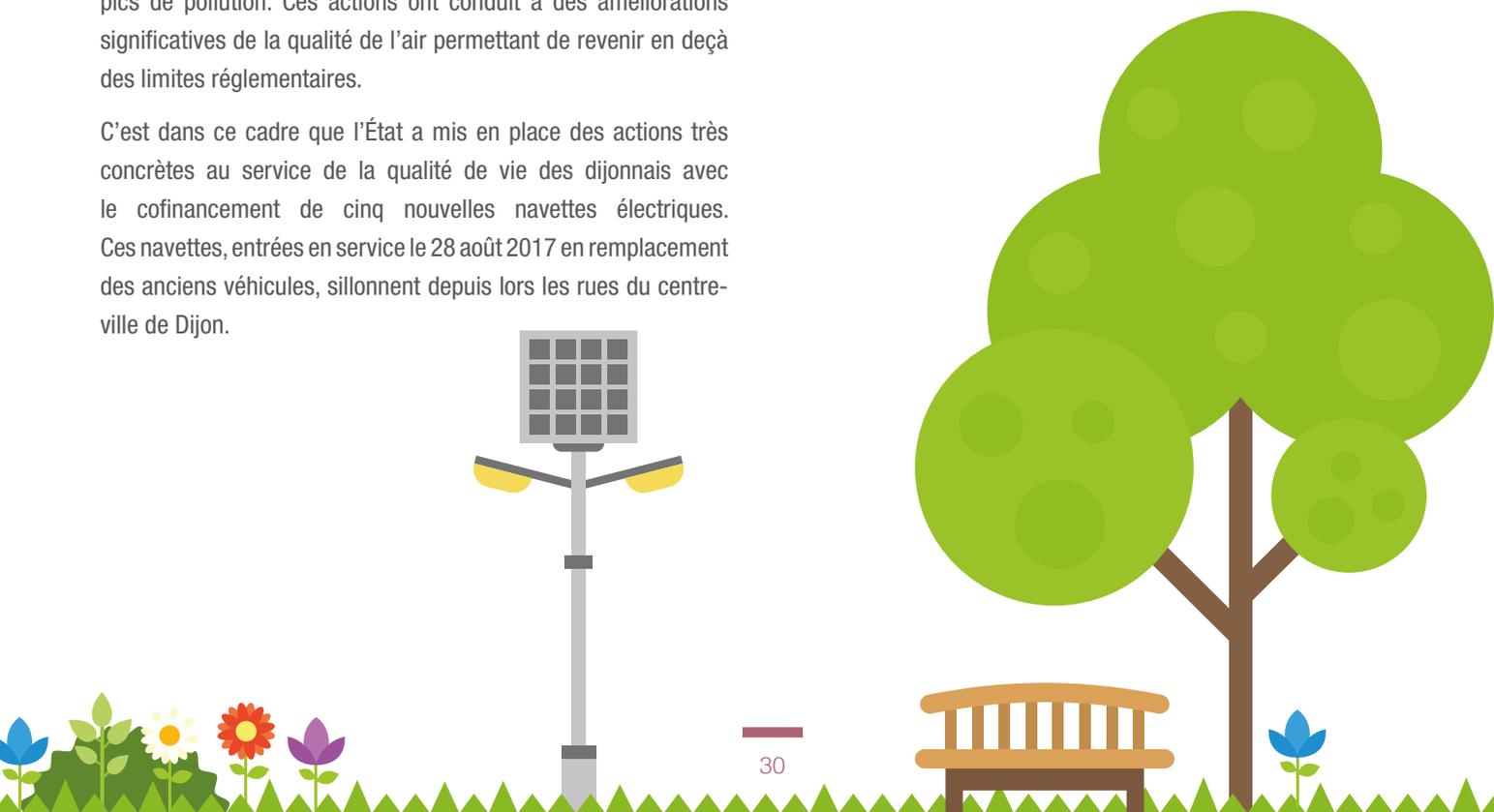
---

*Tant au niveau national qu'au niveau de la Côte-d'Or l'État s'engage pour garantir à nos concitoyens l'air de la meilleure qualité qui soit.*

Le 4 août 2017, un arrêté préfectoral pris en application de l'arrêté interministériel du 7 avril 2016, a défini les procédures d'urgence en cas de pic de pollution atmosphérique. Ce texte permet, en cas de pollution, de mettre en place des actions rapides, claires et cohérentes notamment avec une meilleure association des collectivités territoriales.

Les dépassements réguliers, depuis 2005, des valeurs limites réglementaires de particules fines ou de dioxyde d'azote sur le territoire de la ville de Dijon ont nécessité la mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) couvrant l'agglomération. Ce plan d'action approuvé par arrêté préfectoral du 6 mai 2014 intègre des mesures réglementaires, des mesures volontaires ou de sensibilisation ainsi que des mesures lors des pics de pollution. Ces actions ont conduit à des améliorations significatives de la qualité de l'air permettant de revenir en deçà des limites réglementaires.

C'est dans ce cadre que l'État a mis en place des actions très concrètes au service de la qualité de vie des dijonnais avec le cofinancement de cinq nouvelles navettes électriques. Ces navettes, entrées en service le 28 août 2017 en remplacement des anciens véhicules, sillonnent depuis lors les rues du centre-ville de Dijon.





# 8 FINANCES PUBLIQUES

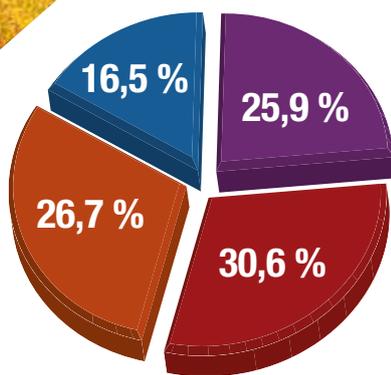
## INTERVENTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT EN 2016

*L'action de l'État via la dépense publique est une composante importante de l'activité économique et participe donc activement au développement de la Côte-d'Or et à l'amélioration du niveau de vie de ses habitants.*

Le montant global des dépenses de l'État en Côte-d'Or a atteint 2,856 milliards d'euros pour l'année 2016, ce montant ne comprenant pas les dépenses des opérateurs ni les 275 millions d'euros correspondant aux avances mensuelles faites aux collectivités locales sur le produit attendu de la fiscalité.

Ces dépenses peuvent se répartir en quatre grandes composantes :

- **L'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales** est de plus de 739 millions
- Les **dépenses du budget général** réparties en diverses missions assurées par l'État dans le département : mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises, dépenses de fonctionnement des services de l'État, etc. Elles représentent plus de 763 millions d'euros.
- Les **rémunérations et les charges sociales des agents** de l'État titulaires et contractuels représentent près de 875 millions d'euros.
- Les pensions civiles et militaires de retraite et **allocations temporaires d'invalidité** s'élèvent à plus de 472 millions d'euros.



Total des dépenses : 2 856 milliards d'€

- Collectivités locales
- Agents de l'État
- Budget général
- Pensions et allocations



# 9 MODERNISATION DE L'ÉTAT

## L'AGENCE NATIONALE POUR L'HABITAT SE MODERNISE : DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES ET UN SERVICE 100 % DÉMATÉRIALISÉ

*En 2017, l'ANAH a affirmé une ambition forte en matière de lutte contre la précarité énergétique avec un objectif annuel de 100 000 logements rénovés confirmant ainsi son rôle d'acteur majeur des politiques menées en faveur de l'habitat privé notamment en matière de performance énergétique. Pour répondre à ces enjeux exigeants, l'Anah a lancé un vaste chantier de simplification de ses procédures et de dématérialisation des demandes d'aides afin d'améliorer la qualité de service rendu aux bénéficiaires.*

La démarche locale de déploiement a été structurée en quatre étapes d'une durée totale de sept semaines. Elle a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux que sont la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or, la Délégation locale de l'Anah, Dijon Métropole, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, l'Agence départementale d'information sur le logement de Côte-d'Or (ADIL21), Soliha 21, Urbanis, le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois, le Point Réno du Pays de Seine et Tille et Rénovéco de Dijon Métropole. Cela a permis, outre la mise en œuvre de la simplification et de la dématérialisation, de fluidifier les circuits entre les différents intervenants de la rénovation énergétique.

## Le bilan en trois chiffres clés

**310 ménages** se sont déjà enregistrés dans le cadre d'un projet de travaux en vue d'une demande d'aide sur le site [monprojet.anah.gov.fr](http://monprojet.anah.gov.fr) depuis sa mise en service en octobre 2017.

**30 % de gain** ont été obtenus sur le délai global de traitement de la demande d'aide et de son paiement. Dès juin, le service instructeur et les opérateurs du département ont adopté un nouvel outil et de nouvelles méthodes de travail. Aussi, les premiers bénéficiaires ne se sont pas faits attendre : les partenaires, tout comme les ménages concernés, soulignent un gain de temps.

**430 ménages** ont été accompagnés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » en 2017 en Côte-d'Or, l'objectif est d'en accompagner **531** en 2018.



## LES NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DES USAGERS POUR LA DÉLIVRANCE DE TITRES : DES DÉMARCHES EN QUELQUES CLICS

Dans un contexte de réorganisation globale des missions de l'État, le ministère de l'intérieur a engagé une réforme majeure en 2017 modifiant en profondeur les missions de la préfecture de la Côte d'Or et notamment les modalités de délivrance des titres.

**Les procédures de délivrance des titres sont désormais entièrement dématérialisées.**

## Les cartes nationales d'identité et les passeports

Au printemps 2017, dans le cadre de la réforme de la délivrance de la carte nationale d'identité (CNI) mise en œuvre en Côte-d'Or, 21 communes ont été désignées pour accueillir les usagers dans leurs démarches relatives à une demande de CNI ou de passeport. Ces demandes sont instruites par le CERT de Nevers (centre d'expertise et de ressources des titres), en lieu et place de la préfecture de département.



## Les permis de conduire et les certificats d'immatriculation

Les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation sont, depuis novembre 2017, enregistrées exclusivement de manière numérique, soit par l'utilisateur lui-même, soit, si l'utilisateur le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour les permis, professionnel de l'automobile pour les cartes grises). Les dossiers sont instruits à distance par les CERT de Besançon pour les immatriculations, de Raincy pour les permis de conduire et de Nantes pour les échanges de permis étrangers.

## L'accès au numérique

Pour assurer l'égalité d'accès des usagers éloignés des outils numériques, des points d'accueil numérique de proximité sont déployés. Des agents présents dans le hall d'accueil à la Cité Dampierre à Dijon et dans les locaux des sous-préfectures de Beaune et Montbard accompagnent les usagers dans leurs démarches. Pour couvrir l'ensemble du territoire, l'État a incité les communes à se doter d'espaces d'accueil numérique qui peuvent être déployés dans les maisons de l'État et les maisons des services au public.

À noter que de nombreux photographes et la quasi-totalité des photomatons sont équipés pour fournir les photographies et signatures numériques nécessaires pour effectuer une demande de permis de conduire.

## LA COMMUNICATION DE L'ÉTAT PLUS PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



En 2017, près de 900 contacts ont été noués avec les médias (communiqués, conférences de presse, contacts téléphoniques), 370 000 connexions ont été établies sur le site internet départemental de l'État : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr), et le compte twitter (@Prefet21\_BFC) a atteint 4 000 abonnés et publié 1 100 tweets.

2017 a également été synonyme pour l'État d'une plus grande présence sur les réseaux sociaux grâce à la création d'un nouvel outil de communication et d'interactivité pour la préfecture et les services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté et en Côte-d'Or : une page officielle facebook @Prefet21.BFC.

En matière de communication de crise, la préfecture de la Côte-d'Or a également innové puisque le 12 décembre, elle a signé la première convention quadripartite de France avec l'association VISOV (Volontaires internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel), le Conseil départemental de la Côte-d'Or et le SDIS 21.

Créée en janvier 2014, VISOV est la première communauté virtuelle francophone de volontaires numériques spécialistes dans la gestion numérique des crises de sécurité civile. Elle promeut l'utilisation accrue des Médias Sociaux en Gestion d'Urgence, les MSGU.

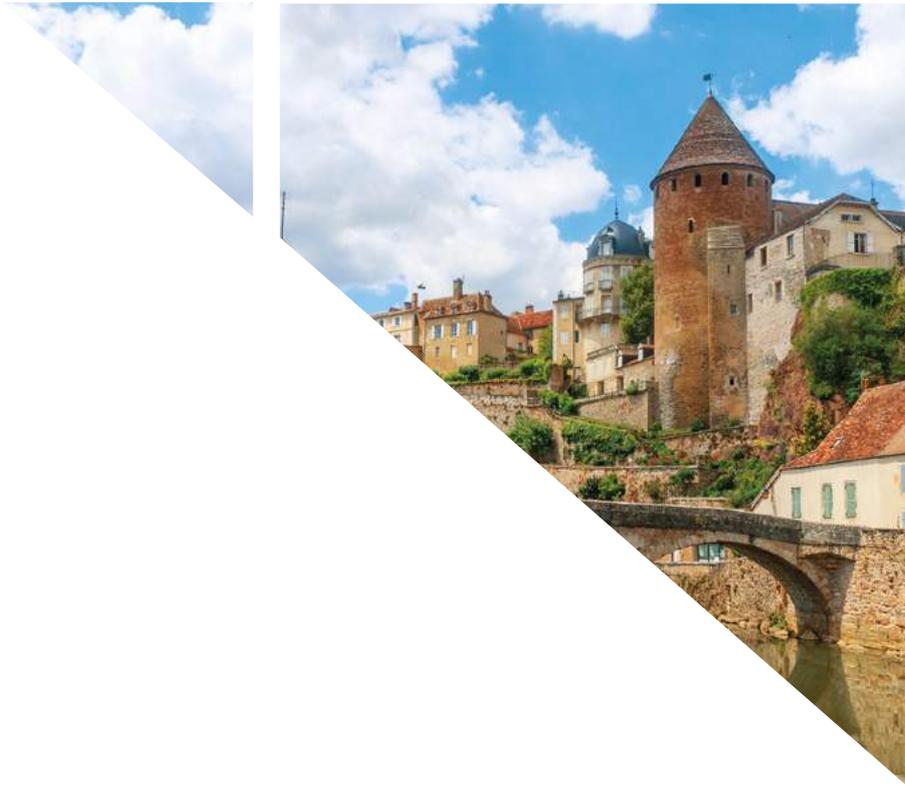
Si les médias sociaux constituent un nouveau canal de communication pour la puissance publique, leur utilité ne se limite pas à cette fonction car ils permettent aussi d'associer les citoyens dans une démarche moins descendante et plus participative, notamment en situation de crise.



L'État et ses partenaires s'appuient en cas par exemple de catastrophe naturelle, sur des internautes volontaires et mobilisés, à la fois pour diffuser l'information officielle fiable sur la crise, mais aussi pour faire remonter de l'information de terrain : tweets, photos géolocalisées, cartes interactives, outils contributifs...

Cette collaboration permet aux trois partenaires de l'association de démultiplier leur surface de diffusion et de captation de l'information et ainsi d'être plus efficaces dans la gestion des crises.





 @Prefet21\_BFC  
 @Prefet21.BFC

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)